Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 076-217601087-20250403-2025_009-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
3 AVRIL 2025

Date de la convocation : 28/03/2025 Date d'affichage : 28/03/2025
Conseillers en exercice : 33
Conseillers présents régulièrement convoqués : 25
Représentés régulièrement convoqués : 7
Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.
Théo PEREZ,Philippe Emmanuel CAILLÉ,Mélanie VAUCHEL,Michel PHILIPPE,Patricia RENAULT,Jérôme ROBERT,Margaux VANTHOURNOUT,Marie MABILLE,Christine LEROY,Isabelle HERBERT,Grégory DEREN,Basile BERNARD,Gaëlle RICHET,Grégoire POUPON,Claire PEREZ,Vincent BOURGES,Marie-Laure PATOUX,Bruno COLESSE,Catherine GENDRE,Marie-Françoise GUGUIN,Nicole BERCES,Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES,Lionel ANSELMO,Isabelle SAINT BONNET,Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :
M Aurélien BEHENGARAY pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ,M Hervé ADEUX pouvoir à M Basile BERNARD,Mme Hélène SOLER pouvoir à Mme Marie MABILLE,Mme Karen YVAN pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL,M Jean-Marie LÉGUILLON pouvoir à M Michel PHILIPPE,M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à Mme Patricia RENAULT,M Gildas QUÉRÉ pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SAINT BONNET

1 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL - ACTUALISATION TABLEAU DES EFFECTIFS - APPROBATION

Rapporteur : Théo PEREZ au nom du Conseil de la Municipalité

2025_009

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 à L.542-30, et L.412-6,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 mars 2024,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 076-217601087-20250403-2025_009-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025
DELIBERATION N°2025_009

Considérant dès lors que les mouvements suivants au tableau des effectifs sont nécessaires

Grades	Nombre d'emplois actuel	Nombre de poste concerné	Direction	Création Suppression	Motifs	Date d'effet	Nouveau nombre d'emplois
Rédacteur principal de 1ère classe	3	1 1	Population Finance	Suppression Création	Poste sans nécessite Avancement	01/09/2025	3
Rédacteur principal de 2ème classe	2	1 1	Urbanisme Vie Locale	Création Suppression	Avancement Poste sans nécessite	01/09/2025	2
Rédacteur	9	1 1	Urbanisme Finance	Suppression	Avancement Avancement	01/09/2025	7
Adjoint Administratif	5	1	Services techniques	Suppression	Avancement	01/09/2025	4
Educateur des APS de 2ème classe	0	1	Vie Locale	Création	Avancement	01/09/2025	1
Educateur des APS	1,16	1	Vie Locale	Suppression	Avancement	01/09/2025	0,16
Agent de maîtrise principal	2	1	Services Techniques	Suppression	Départ à la retraite	01/09/2025	1
Adjoint technique	27.02	1 1 4	Services techniques Vie Locale Services techniques, Education	Suppression	Avancement Avancement Poste sans nécessite	01/09/2025	21,02
Animateur principal de 2ème classe	1	1	Vie Locale	Suppression	Départ à la retraite	01/09/2025	0

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 076-217601087-20250403-2025_009-DE

Animateur	2	1	Vie Locale	Suppression	Poste sans nécessite	01/09/2025	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0	1	Vie Locale	Création	Avancement	01/09/2025	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	28.96	1	Vie Locale	Suppression	Avancement	01/09/2025	27.96
Adjoint d'animation	8	1	Vie Locale	Suppression	Poste sans nécessite	01/09/2025	7

Après en avoir délibéré,

ADOPTE la modification du tableau des effectifs de personnel communal, dans les conditions qui viennent d'être définies,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES et Frédéric ABRAHAM s'abstiennent de voter.

1 absent : Philippe COUVREUR

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 6

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

Théo PEREZ
Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 076-217601087-20250403-2025_009-DE

Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr